Image not found or type unknown

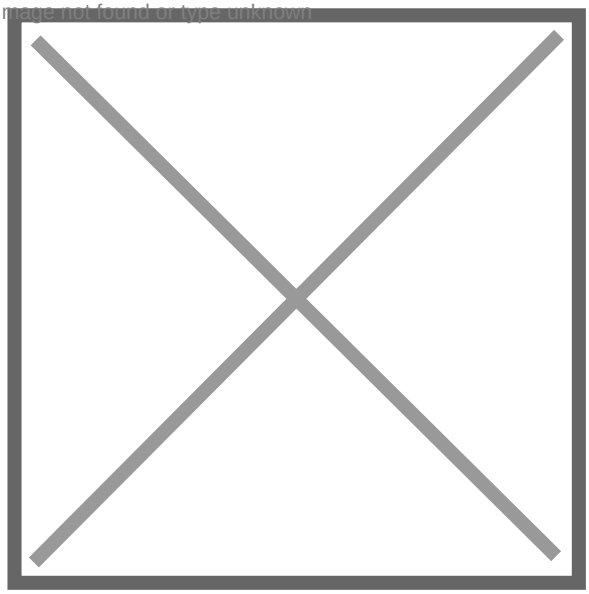

Obligation d'un mur mitoyen

Par **fred974_old**, le **19/06/2007** à **13:25**

Bonjour,
pour construire ma maison j'ai dû décaisser mon terrain. Mon voisin de même mais après moi. De plus il a décaissé beaucoup moins et de fait je suis en contre bas d'environ 100 cm. J'ai construit ma maison en mitoyenneté sur cette ligne avec mur plein mais il reste environ 7m qui ne sont pas soutenu. Lors de la construction, le constructeur a utilisé le droit d'échelle et a remué la terre de mon voisin pour réaliser le mur de la maison. Aujourd'hui mon voisin veut que je construise un mur mitoyen à ma charge pour tenir sa terre et sa clôture sur les 7 m restants. Peut-il m'y obliger sachant que c'est lui qui a décaissé après moi à la profondeur qui lui convenait et que de ce fait le mur de ma maison m'a coûté beaucoup plus cher que prévu ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés